

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 19/2015

Séance du 27 juin 2015



OBJET : PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF – RECONSTRUCTION DU PONT DU TRAVUNATU.

Nombre de membres : **10**
 Afférents au conseil : **10**
 En exercice : **10**

Date de la convocation : 23/06/2015
 Date d'affichage : 23/06/2015
 Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9
 Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze le 27 juin à 10 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENSAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
Mme OBENSAUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	

- **Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de reconstruction du pont du Travunatu fortement détérioré et inaccessible depuis le début de l'année 2014.
- **Considérant** que la reconstruction du pont est essentielle car sa fermeture provisoire empêche d'une part la circulation des propriétaires riverains et ne permet plus d'autre part l'entretien de la voie classé DFCI par les services du Département de la Corse du Sud. Il est prévu la démolition de l'ouvrage actuel et la mise en place d'un cadre béton.

- **Vu** la délibération n°2/2015 du Conseil Municipal en date du 07 mars 2015 relative à la demande de subventions et au plan de financement arrêté pour l'opération de reconstruction du Pont du Travunatu pour un montant de 54 229,49 € H.T.
- **Vu** le courrier en date du 27 mai 2015 de l'Office d'Environnement de la Corse informant la Commune du rejet de sa demande de soutien financier.

Par délibération n° 2/2015 du 07 mars 2015, le Conseil Municipal a délibéré et a validé le plan de financement suivant :

- Département de la Corse du Sud : 55 % de l'opération H.T, soit 29 826,22 euros H.T.
- OEC : 25 % de l'opération H.T soit 13 557,37 euros H.T.
- Commune : 20 % de l'opération H.T soit 10 845,90 euros H.T et 16 268,85 euros T.T.C.

Par courrier du 27 mai 2015, l'Office d'Environnement de la Corse a fait savoir qu'elle ne donnerait pas une suite favorable à la demande de financement de la commune.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement et d'en proposer un nouveau, le montant de l'opération étant identique, soit 54 229,49 € H.T.

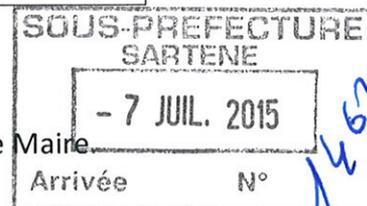
Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud à hauteur de 80 %.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD	80	43 383,59 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 TVA 10 %	10 845,90 €
		5 422,95 €
		16 268,85 €
TOTAL T.T.C.		59 652,44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire à l'attribution du marché et à signer le marché des travaux.



Fait à OLIVESE,
Le 29/06/2015

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

Le Maire,

M. MILLO Jean-Luc

